



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 21 mars 2016 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 17/03/2016.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, DUCREUX Anne, MIOCHE Laurent, GUILLAUMOND Monique, DUSSUD Grégory, M GONZALEZ Eric, MERLE J. Michel (Présent à partir de la délibération n°3), ROCHE Robert, ALLAIX Gilles, BOISSONNET Annick, DUCHENE Colette, DENIS Catherine, DI QUINZIO Carole, GRANJON Marc, FAYE Sylvie, BEFORT Jean-Marc, BERTALOTTO Frédérique, PRAILE Anne, SERRAILLE Loïc, BONNET Philippe.

Absents excusés : DI QUINZIO Carole (procuration à Mme Monique GUILLAUMOND), MERLE J. Michel (Absent pour les délibérations 1 et 2), BONNASSIEUX Bernard

Secrétaire de Séance : Régine TERRAILLON

MPG/ 02 2016

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer favorablement.

Le Procès-verbal de la réunion du 08/02/2016 est approuvé à l'unanimité.

1- Souhait d'acquisition d'un double bâtiment artisanal sis 3B rue Jacquard cadastré AN 885, pour création prochaine d'un parking pour la future maison de santé.

La Mairie de Panissières a été informée par le tribunal de Grande Instance de Saint Etienne, par courrier du 25 janvier, qu'aucun acquéreur n'était constaté lors de l'adjudication du tènement AN 885 (double bâtiment artisanal sis 3B rue Jacquard, 42360 Panissières) le 15 janvier 2016. En l'absence d'enchérisseurs, le juge de l'exécution a déclaré la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes adjudicataire du bien mis en vente sur le montant de la mise en vente, à savoir 2000€.

La collectivité souhaite, à l'occasion de la mise en œuvre de son droit de préemption, se porter acquéreur du double bâtiment artisanal sis 3B rue Jacquard cadastré AN 885, qui pourra concourir à la création d'un parking pour la future maison de santé. Le montant de l'acquisition proposé à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Rhône Alpes est de 2000 euros.

Il convient de déterminer le coût total de l'opération d'achat, en regard notamment des frais engendrés par la procédure d'adjudication (frais de représentation d'avocat, frais de publicité...).

Le conseil municipal, à l'unanimité (21 Pour), autorise le Maire à engager la procédure d'acquisition de la propriété immobilière sis 3B rue Jacquard, cadastrée AN 885 à Panissières pour un montant de 2000€ hors frais notariés. Il habilite le Maire à déterminer le coût total de l'opération avant de procéder à la signature de l'acte notarié.

2-Acquisition de la maison sis 6 rue E. Dolet, cadastrée AN 358, pour un aménagement urbain ultérieur.

Dans le cadre du règlement d'une succession familiale et suite aux contacts pris par les propriétaires, la commune a proposé par courrier du 17 septembre 2015, l'acquisition de la maison, sis 6 rue E. Dolet, cadastrée AN 358, pour la somme de 6 000€.

Cette acquisition amiable s'inscrit dans un projet, déjà évoqué lors du Conseil municipal du 8 février 2016, concernant un îlot en centre bourg. En effet, suite à différentes rencontres de l'Adjointe en charge de l'urbanisme, Mme Guillaumond, avec des propriétaires de maisons au sein de cet îlot, il apparaît que des maisons demeurent vacantes, et que certaines sont dégradées.

Une réflexion donc a été engagée sur les possibilités d'aménagement de cet îlot, l'objectif étant de dégager de l'espace pour redonner de la lumière et de l'attractivité à cette zone centrale. Il est rappelé que ce projet est réalisé de gré à gré, selon les volontés de cession des propriétaires. Il sera donc réalisé sur un temps long et en concertation avec les propriétaires.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'acquisition de la maison 6 rue E. Dolet, cadastrée AN 358. Cette acquisition est réalisée auprès des trois héritiers de la famille : M Marquez, Mme Chevy et Mme Masson. Les frais notariés seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité (21 Pour), approuve l'acquisition de la propriété immobilière sis 6 rue E. Dolet, cadastrée AN 358 à Panissières pour 6000€ hors frais notariés. Il autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble, ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition, et à procéder à cette acquisition par acte notarié. Les crédits nécessaires sont portés au budget 2016 de la commune. Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition

3- Subvention allouée à l'Office de la Jeunesse et des Loisirs de Panissières

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'octroi des subventions 2016 aux associations est actuellement étudié et fera l'objet d'un vote lors de l'adoption du budget primitif 2016 de la commune.

Pour répondre à des attentes de trésorerie et maintenir l'offre d'accueil de loisirs des enfants, le Maire propose de verser dès à présent à l'Office de la Jeunesse et des Loisirs de Panissières (OJLP, domicilié à l'hôtel de Ville, 42360 Panissières), une subvention de 5000€, dans l'attente de l'attribution de la subvention annuelle. Le conseil municipal, à l'unanimité (22 Pour) approuve le versement d'une subvention de 5000€ à l'OJLP.

4- Renouvellement de la ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt de renouveler auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Loire Haute Loire, une ligne de trésorerie de cent cinquante mille euros – 150 000 € - pour une durée d'un an. Il est fait mention d'une mise en concurrence d'établissement bancaire permettant de choisir l'offre du Crédit Agricole.

Cette ligne de trésorerie est destinée à faciliter l'exécution budgétaire et permet de mieux maîtriser les flux financiers et les rythmes des paiements.

Les conditions proposées par le Crédit Agricole sont les suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie 150 000 €, taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois, marge sur l'index 1.5000%, durée 1 an maximum, absence de frais de dossier, commission d'engagement de 0.20% du montant emprunté, absence de commission de non utilisation.

La signature de la ligne de trésorerie relève des délégations consenties par le Conseil municipal au Maire dans la délibération du 14 avril 2014.

5- Adressage des voies dans le cadre du déploiement de la fibre optique

Il conviendra de réaliser l'adressage de plus de 350 numéros avant la fin de l'année 2016 pour assurer le déploiement de la fibre optique dans Panissières.

Afin de disposer d'une aide à la dénomination exhaustive des voies ouvertes à la circulation publique, hameaux et habitations en zone rurale et pour disposer d'une prestation de numérotation de tous les accès et tous les bâtiments sur une voie, la commune retient comme prestataire La Poste. Une convention n°8862 d'assistance formalise le travail attendu. La collectivité mettra à disposition plan et plan cadastral de la commune.

Un groupe de travail extra municipal est par ailleurs constitué pour travailler plus spécialement à la dénomination des voies, dans le respect des patrimoines bâtis, des patrimoines historique et culturel de la commune.

L'acquisition des plaques de numérotation des maisons est prévue cette année dans la section investissement du budget principal communal. En 2017, il sera programmé l'achat des plaques de chemins.

6- Modèle de convention de mise à disposition de bâtiments communaux

Suite au travail réalisé au sein de la commission finance, il est proposé aux conseillers municipaux d'arbitrer sur une convention type de mise à disposition de bâtiments communaux à destination des associations.

En effet, selon l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques : « Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance (...) Par dérogation (...) l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ». Ainsi la mise à disposition à titre gratuit ne peut bénéficier qu'à des associations à but non lucratifs après signature d'une convention.

Le modèle de convention proposé formalise l'ensemble des modalités d'occupation des locaux, incluant le paiement possible de frais associés à la jouissance des lieux (eau...) et les souscriptions obligatoires d'assurance.

La convention type est validée par le Conseil municipal et sera proposée prochainement à la signature des associations intéressées.

7- Rapport des commissions

Les informations relatives aux travaux des commissions sont régulièrement transmises aux conseillers, à l'occasion de la diffusion des comptes rendus.

Il convient de dresser uniquement un panorama succinct des actions en cours :

Commission Sport Communication :

La Course cycliste du 9^{ème} Prix du canton de Feurs, organisée par le vélo club Feurs/Balagny, avec le concours du département de la Loire, s'est déroulée le 19 mars 2016 sur la commune de Panissières. L'intérêt de la technicité de l'épreuve a été relevé par de nombreux coureurs et les spectateurs étaient nombreux au rendez-vous. La réussite particulière de l'évènement est aussi liée à l'implication de la Commission Sport, des signaleurs bénévoles panissiérais, des services techniques de la Mairie et de l'ensemble des élus présents lors de cette manifestation. Laurent Mioche remercie chacun d'entre eux. M Le Maire souligne l'importance de l'organisation mise en place qui contribue à la notoriété de la commune.

Commission Voirie-Bâtiments :

Des analyses et des demandes de devis sont en cours dans le domaine de l'accessibilité des bâtiments communaux (rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite) et pour l'aménagement de la sécurité de la place de la Liberté.

Est porté à l'étude un nouvel agencement des places de stationnement sur la place du peuple, de façon à régler le problème constaté de soulèvement des grilles au pied des arbres.

Commission Urbanisme-Culture et Patrimoine :

Pour fêter la première année d'installation du marché hebdomadaire en centre-ville, une chasse aux œufs est organisée le 26 mars 2016 dès 10h15, à destination des enfants des écoles de Panissières. L'évènementiel implique la commission urbanisme, les forains présents sur le marché ainsi que l'union des commerçants, avec notamment des paniers garnis à gagner pour les enfants qui trouveront des œufs numérotés à cet effet.

Les nouvelles présences d'un charcutier traiteur et d'un vendeur de fromages de brebis sur le marché hebdomadaire sont signalées.

Commission Assainissement-Développement durable-Espaces verts :

Un travail d'inspection et de diagnostic des canalisations sera réalisé par un prestataire sur le place de la Liberté début avril 2016.

Le projet de jardin participatif regroupe 6 personnes de l'Arc en Ciel (Etablissement accueillant des personnes âgées autonomes) et 12 habitants de

Panissières en plus de la participation des enfants de l'école élémentaire de la commune. Il est prévu de réaliser des tables de jardins « en hauteur » afin de faciliter le jardinage pour les personnes âgées.

Commission Social-Enfance-Jeunesse :

Il est communiqué le récent bilan de l'Association pour les Jeunes des Collines du Matin (AJCM) pour les vacances de février : après l'annulation d'un séjour de ski projeté, les activités proposées à la journée par l'association ont compté 52 participants. L'AJCM propose pour les vacances d'avril 2016 un voyage au Futuroscope : prévu pour 16 participants, il a été modifié pour en accueillir 30.

Une cabane sera réalisée dans le jardin de la Passerelle, établissement d'accueil des jeunes enfants de Panissières. L'opération est réalisée avec des parents volontaires.

8- Questions diverses

8-1 – Site internet « Terre de Tisseurs, Terre d'excellence »

Le Maire signale la mise en ligne d'un site dédié au programme « Terre de Tisseurs, Terre d'excellence ». Une présentation complète sera réalisée ultérieurement.

Il invite chacun à le découvrir : <http://www.terredetisseurs.com/>

8-2 – Opération Voisins vigilants

La participation au dispositif Voisins vigilants permet de conforter l'action des forces de gendarmerie. 17 personnes de Panissières ont eu une formation par le capitaine de la compagnie de Montbrison. Prochainement, il conviendra de signer le protocole avec la gendarmerie, M Le Procureur de la République et M. Le Préfet.

8-3- Eco Hameau à Cottance

Le lotissement Eco Hameau construit sur la commune de Cottance présente beaucoup d'intérêts : jardins partagés, parc animalier, gestion communautaire du poulailler, voies de circulation très étroites, place centrale avec jeux, espaces de rencontres, liaisons douces avec la forêt et le centre-bourg pour favoriser les échanges entre les nouveaux et les anciens habitants...

La commercialisation est en cours de préparation et le début des constructions est souhaitée sur l'année 2016 : 25 lots environ seront proposés.

8-4 – Arbre de la Laïcité

Rendez-vous est donné le 7 avril à 10 heures pour planter l'arbre de Laïcité à Panissières. Un travail a été conduit avec deux classes de l'école primaire de la commune sur la perception des enfants de cette notion essentielle qu'est la Laïcité.

8-5 – Projets en cours

- La municipalité prépare une réunion publique, souhaitée en mai 2016, sur le thème de la participation citoyenne dans l'espace public. L'idée est de permettre à chacun d'être contributeur à l'entretien, la végétalisation, le jardinage d'espaces publics, de façon à être impliqué pour sa conservation sur le long terme.

- Pour le devenir du bâtiment de l'ancien établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), l'équipe municipale doit activer de nouveaux contacts avec des bailleurs publics ou privés. Le bailleur intéressé initialement ne donnera finalement pas suite.

8-6 – Commission Départementale de Coopération intercommunale

La Commission Départementale de Coopération intercommunale du 18 mars 2016 n'a pas permis d'arbitrer sur de récentes questions posées sur le schéma de coopération. Aucun amendement au projet initial n'est envisagé. Il convient d'attendre la fin du mois de mars pour connaître la cartographie territoriale arrêtée par M Le Préfet.

La séance est levée à 22H30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est prévue le 11 avril 2016.

Le Maire, Christian MOLLARD.

